

COMPTE-RENDU
de la 22^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 26 septembre 2019



Objet : 22^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 26 septembre 2019, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du vingt septembre deux mille dix neuf adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie LUDMANN, Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Jean-Luc ECHIVARD, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Jean-Pierre MULLER, Sylvain NEUGEBAUER, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON (Arrivée au point 2.1), Christophe THIEL, Claude WACKENHEIM, Yves ZINS, Eric BAUER (Arrivée au point 2.9), Isabelle BEHR, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Carole DIDOT, Luc DOLLE, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Anna KOEPEL, Audrey LAVAL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS (Arrivée au point 2.1), Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sébastien-Jean STEINER, Francisco VICO, Pascal WEISLINGER.

Procurations: Jean-Claude CUNAT ayant donné pouvoir à Evelyne FIRTION, Philippe LEGATO ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Géraldine BUBEL ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Evelyne CORDARY ayant donné pouvoir à Chantal LEGERON, Martine SCHAUB ayant donné pouvoir à Jean-Bernard BARTHEL, Sylvie THIRION ayant donné pouvoir à Bernard CLAVE, Fabien PEIFER suppléant de Michaël WEBER.

Excusés : Cyrille FETIQUE, Patrick HINSCHBERGER.

Absents non excusés : Pierre-Jean DIDOT, Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF, Irène BERG, Daniel GREFF.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

M. STENGER, Directeur Général Adjoint des Services Finances

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe du Service des Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 11 juillet 2019 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 26 septembre 2019

01. Administration générale

01.1 *Rapport d'activités du Conseil de Développement*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du rapport d'activités présenté par le conseil de développement du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines Bitche.

01.2 *Modification statutaire du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter les modifications statutaires du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines visant à mettre à jour la dénomination de ses établissements publics de coopération intercommunale membres et leur part contributive mais aussi la mise à jour des dénominations du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines et du Conseil départemental, et des références au Code de l'Urbanisme,

D'adopter les statuts modifiés tels que proposés ci-après, et plus particulièrement les articles 1, 2 et 5,

D'autoriser le Président à effectuer toute autre démarche nécessaire à la mise en place de ces modifications statutaires et à signer tout document y afférent.

01.3 *Rapports d'activité 2018 des régies et des délégataires, et bilan des travaux 2018 de la CCSPL*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte des bilans d'activité 2018, ci-joints, des régies dotées de l'autonomie financière :

- Régie du service de collecte des déchets ménagers et assimilés
- Régie des services d'assainissement
- Régie des transports urbains et péri-urbains CABUS

De prendre acte des rapports annuels 2018, ci-joints, des délégataires de service public chargés de la gestion des services suivants :

- Station d'épuration de Sarreguemines
- Réseau de communications électroniques
- Réseau Très Haut Débit dans les zones d'activité économique
- Aire d'accueil des gens du voyage de Sarreguemines
- Crèches « l'Atelier des Lutins » de l'Europôle à Hambach et « la Bulle enchantée » de la Zone Industrielle de Sarreguemines

De prendre acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2018, à savoir :

- Examen des bilans d'activité de 2017 des régies autonomes
- Examen des rapports de 2017 des délégataires de service public

02. Finances

02.1 Ajustement des provisions pour créances douteuses

Décide

à l'unanimité des voix,

De reprendre une partie des provisions constituées en 2018 pour constater l'extinction du risque afférent aux créances douteuses, pour un montant de :

- 6 944,14 € au budget principal, décomposés comme suit :
 - o Créances douteuses 2011 : 975,27 €
 - o Créances douteuses 2012 : 1 157,47 €
 - o Créances douteuses 2013 : 2 402,26 €
 - o Créances douteuses 2014 : 1 571,68 €
 - o Créances douteuses 2015 : 837,46 €
- 11,00 € au budget annexe de l'assainissement, décomposés comme suit :
 - o Créances douteuses 2016 : 11,00 €
- 6 149,82 € au budget annexe des transports urbains, décomposés comme suit :
 - o Créances douteuses 2014 : 6 045,00 €
 - o Créances douteuses 2017 : 104,82 €
- 2 940,03 € au budget annexe des ordures ménagères, décomposés comme suit :
 - o Créances douteuses 2012 : 93,26 €
 - o Créances douteuses 2013 : 355,82 €
 - o Créances douteuses 2014 : 476,64 €
 - o Créances douteuses 2016 : 286,77 €
 - o Créances douteuses 2017 : 1 728,04 €
- 61 615,75 € au budget annexe du développement économique, décomposés comme suit :
 - o Créances éteintes : 41 867,43 €
 - o Créances douteuses 2016 : 8 237,30 €
 - o Créances douteuses 2017 : 11 511,02 €

Etant précisé que les recettes correspondantes seront perçues au compte 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants »,

De constituer une dotation complémentaire aux provisions constituées en 2018 pour couvrir les nouveaux risques afférents aux créances douteuses, pour un montant de :

- 23 686,43 € au budget principal, décomposés comme suit :
 - o Créances douteuses 2016 : 9,78 €
 - o Créances douteuses 2017 : 2 748,24 €
 - o Créances douteuses 2018 : 20 928,41 €
- 134 206,68 € au budget annexe de l'assainissement, décomposés comme suit :
 - o Créances douteuses 2017 : 70 645,37 €
 - o Créances douteuses 2018 : 63 561,30 €
- 30 000,00 € au budget annexe des transports urbains, décomposés comme suit :
 - o Créances douteuses 2018 : 30 000,00 €

- 855,07 € au budget annexe des ordures ménagères, décomposés comme suit :
 - o Créances douteuses 2018 : 855,07 €
- 20 079,04 € au budget annexe du développement économique, décomposés comme suit :
 - o Créances douteuses 2015 : 19 118,98 €
 - o Créances douteuses 2018 : 960,06 €

Etant précisé que les mandats correspondants seront émis au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants »,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toute démarche et à signer tout document en ce sens.

02.2 Ajustement des provisions pour le compte épargne temps

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier la méthode de provision des comptes épargne temps en constituant une provision à hauteur de 100 % du nouveau montant des droits monétisables de l'ensemble du personnel de la Communauté d'Agglomération.

De reprendre une partie des provisions constituées en 2018 pour constater la consommation de jours CET par les agents communautaires, pour un montant de :

- 2 265 € au budget principal, décomposés comme suit :
 - o Jours CET catégorie A : 125 €
 - o Jours CET catégorie B : 320 €
 - o Jours CET catégorie C : 1 820 €
- 995 € au budget annexe des ordures ménagères, décomposés comme suit :
 - o Jours CET catégorie B : 800 €
 - o Jours CET catégorie C : 195 €
- 910 € au budget annexe des transports urbains pour les jours CET catégorie C
- 1 385 € au budget annexe de l'assainissement, décomposés comme suit :
 - o Jours CET catégorie A : 1 125 €
 - o Jours CET catégorie C : 260 €

Etant précisé que les recettes correspondantes seront perçues au compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »,

De constituer une dotation complémentaire aux provisions constituées en 2018 pour couvrir les nouveaux risques financiers afférents à la revalorisation des jours CET et aux nouveaux jours épargnés par les agents en 2018, pour un montant de :

- 168 965 € au budget principal, décomposés comme suit :
 - o Jours CET catégorie A : 49 170 €
 - o Jours CET catégorie B : 69 010 €
 - o Jours CET catégorie C : 50 785 €
- 35 620 € au budget annexe des ordures ménagères pour les jours CET catégorie C
- 28 485 € au budget annexe des transports urbains pour les jours CET catégorie C

- 29 550 € au budget annexe de l'assainissement, décomposés comme suit :
 - o Jours CET catégorie B : 1 890 €
 - o Jours CET catégorie C : 27 660 €

Etant précisé que les mandats correspondants seront émis au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement »,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toute démarche et à signer tout document en ce sens.

02.3 Ajustement des provisions pour litiges et contentieux

Décide

à l'unanimité des voix,

De reprendre la provision constituée au budget annexe des ordures ménagères pour le contentieux qui opposait la Communauté d'Agglomération à la société Cora pour la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2013 à hauteur de 54 280 €,

De reprendre la provision constituée au budget annexe des ordures ménagères pour le contentieux qui opposait la Communauté d'Agglomération à la société Cora pour la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2014 à hauteur de 53 742 €,

Etant précisé que les recettes correspondantes seront perçues au compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »,

De constituer une provision au budget annexe du développement économique pour un contentieux ouvert en première instance en février 2019 à hauteur de 15 700,94 €,

De constituer une provision au budget annexe des ordures ménagères pour les contentieux ouverts en première instance en mai 2019 à hauteur de 203 451 €, décomposés comme suit :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017 : 49 709 €
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017 : 51 563 €
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 : 49 946 €
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 : 52 233 €

Etant précisé que les mandats correspondants seront émis au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement »,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toute démarche et à signer tout document en ce sens.

02.4 Norme comptable M57 et M4 : fixation de la durée d'amortissement

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer les durées d'amortissement selon le tableau ci-joint pour la norme comptable M57, ainsi que la norme comptable M49 et M43,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

02.5 Transfert comptable du gymnase Val de Sarre de Grosbliedestroff

Décide

à l'unanimité des voix,

De procéder aux écritures comptables nécessaires au transfert du gymnase du CES de Grosbliedestroff conformément à la dernière balance règlementaire des comptes du syndicat :

M.14	M.57	Libellé du compte	Soldes
1021	1021	Dotations	1 032 092,95 €
10222	10222	FCTVA	63 200,49 €
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	673 410,39 €
110	110	Report à nouveau (solde créditeur)	21 389,91 €
1323	1323	Subventions d'investissement (Départements)	29 526,94 €
1341	13411	Dotation globale d'équipement	6 353,77 €
Total classe 1			1 825 974,45 €
2135	21351	Installations générales - bâtiments publics	536 475,95 €
2151	2151	Réseaux de voirie	6 446,98 €
2184	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	22 742,11 €
2188	2188	Autres immobilisations corporelles	14 638,60 €
2422	2428	Immobilisations mises à disposition du Département	1 203 510,52 €
266	266	Autres formes de participation	28 587,88 €
Total classe 2			1 812 402,04 €
515	515	Compte au Trésor	13 572,41 €
Total classe 5			13 572,41 €

D'intégrer les soldes au budget principal de la Communauté d'Agglomération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire au transfert comptable de cet équipement.

02.6 Décision modificative n°1 du budget principal

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget principal en augmentant le montant de la section de fonctionnement de 1 096 907 € et le montant de la section d'investissement de 961 781 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°1.

02.7 Décision modificative n°1 du budget annexe du développement économique

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe du développement économique en augmentant le montant de la section de fonctionnement de 76 000 € et le montant de la section d'investissement de 120 000 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°1.

02.8 Décision modificative n°1 du budget annexe des déchets ménagers

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe des déchets ménagers en augmentant le montant de la section de fonctionnement de 154 200 € et le montant de la section d'investissement de 508 450 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°1.

02.9 Décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe de l'assainissement en augmentant le montant de la section de fonctionnement de 339 500 € et le montant de la section d'investissement de 400 000 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificatives n° 1.

02.10 Décision modificative n°1 du budget annexe du transport urbain

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe du transport urbain en augmentant le montant de la section de fonctionnement de 257 010 € et en maintenant le montant de la section d'investissement, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°1.

02.11 Modification n°2 du règlement des fonds de concours : programme 2014/2019

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la 2^{ème} modification du règlement des fonds de concours du programme 2014/2019, jointe en annexe, laquelle reporte notamment le délai de production des pièces justificatives au 10 décembre 2020,

D'autoriser le Président ou le Vice-président, après validation de la Commission des finances, à procéder aux versements des fonds retenus aux communes membres selon le règlement en vigueur.

03. Ressources humaines

03.1 Actualisation de l'état des effectifs 2019 09

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider les modifications suivantes à l'état des effectifs :

BUDGET PRINCIPAL :

Adaptation de postes existants :

- Création d'un poste d'assistant de conservation et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif à temps non complet de 17,5/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- Suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe (transféré au budget assainissement).

Postes supplémentaires :

- Création de deux postes d'adjoint technique pour le renforcement du service « espaces verts, voirie et événementiel ».

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :

Adaptation de postes existants (rectification d'une erreur) :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 19,5/35^{ème} et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 19/35^{ème} ;

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe (récupéré du budget principal).

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budget principal et budgets annexes concernés.

03.2 Prime de responsabilité liée aux emplois fonctionnels

Décide

à l'unanimité des voix,

D'instaurer la prime de responsabilité des Directeurs Généraux des Services et d'appliquer les dispositions réglementaires y afférentes,

De fixer le taux individuel maximum applicable, par référence au taux maximum défini par la réglementation en vigueur (qui s'établit à 15% à la date de la présente délibération),

De ne pas fixer de taux minimum et d'autoriser le Président à déterminer le montant individuel entre zéro et le taux maximum en vigueur,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Les crédits nécessaires au versement de cette prime sont inscrits au budget primitif.

03.3 Avenant n°1 à la convention de prestation de services avec le SYDEME

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'avenant n°1 à la convention de prestation de services avec le SYDEME, ci-joint, qui prolonge la convention d'une durée de trois mois, à savoir jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable deux fois,

D'autoriser le Vice-président à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

06. Développement économique

06.1 Concession d'aménagement Europôle 2 : compte-rendu annuel d'activités

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le compte-rendu d'activités de la concession d'aménagement de la ZAC Europôle 2 présenté par la SEBL et arrêté au 31 décembre 2018,

D'approuver le budget global actualisé au 31 décembre 2018 qui s'élève à 44 138 340 € HT,

De prendre acte du montant de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences arrêté à la somme de 34 475 018 € HT,

D'approuver l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement, ci-joint, modifiant le montant, l'échéancier prévisionnel de versement des participations, ainsi que les modalités de rémunération du concessionnaire,

D'approuver l'avenant n°8 à la convention financière conclue entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la SEBL, ci-joint,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à cette opération, notamment l'avenant n°9 au traité de concession de l'Europôle 2 et l'avenant n°8 à la convention financière conclue dans le cadre de la mise en œuvre de cette même concession.

06.2 Concession d'aménagement Parc d'activités de Woustviller : compte-rendu annuel d'activités

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le compte-rendu d'activités présenté par la SEBL et arrêté au 31 décembre 2018, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

De donner son accord sur le compte-rendu financier présenté par la SEBL et arrêté à la date du 31 décembre 2018,

D'acter le budget global actualisé au 31 décembre 2018 qui s'élève à 10 392 375 € HT, ainsi que le montant des participations de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences arrêté à 7 450 187 € TTC,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à cette opération.

06.3 Convention d'autorisation de participation de la Communauté d'Agglomération aux financements complémentaires des aides aux entreprises

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention de financements complémentaires des EPCI du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises, annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

06.4 Contrat d'abonnement du golf

Décide

à la majorité par 70 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

De fixer le tarif « découverte » du Golf Sarreguemines Confluences à 850 euros,

De valider le contrat d'abonnement du Golf Sarreguemines Confluences annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

06.5 Grille tarifaire du golf

Décide

à la majorité par 72 voix pour, 1 abstention

De valider la grille tarifaire suivante du Golf Sarreguemines Confluences qui prendra effet au 1^{er} octobre 2019 :

COTISATIONS

ABONNEMENTS ANNUELS (ANNEE CIVILE)

Découverte	850,00 €
Individuel 7/7	1350.00 €
Couple 7/7	2000.00 €
Individuel 5/7	1150.00 €
Couple 5/7	1800.00 €
Jeune – de 19 ans	200.00 €
Jeune – de 30 ans	350.00 €
Société	Tarif au choix facturé à la société en TTC
Cotisation 3 mois	450,00 €
Seconde carte	700.00 €
Membre école de golf	gratuit
Habitant CASC	10 % de remise sur le tarif souhaité
Prorata pour adhésion à partir de juillet et pour ajuster les anciens contrats date à date à l'année civile.	

⇒ 1 leçon d'entraînement d'1/2 heure offerte pour chaque client parrainé ou

⇒ 1 parcours en voiturette gratuit pour chaque client parrainé

GREENFEE

GREENFEES 18 TROUS	SEMAINE	WEEK-END & JOURS FERIES
Adultes	45,00 €	55,00 €
Adulte accompagné d'un membre	36,00 €	44,00 €
Accords de réciprocités golfs voisins	36,00 €	44,00 €
Etudiants et – de 19 ans	30,00 €	40,00 €
Groupe 10 pers ou plus	35,00 €	45,00 €
Green d'hiver	30,00 €	40,00 €
Green d'hiver étudiant/enfants	15,00 €	20,00 €
11 x Greenfees (bon cadeau)	450,00 €	550,00 €
GREENFEES 9 TROUS		
Adultes	35,00 €	45,00 €
Adulte accompagné d'un membre	28,00 €	36,00 €
Etudiants et – de 19 ans	2,00 €	25,00 €
Green d'hiver	25,00 €	35,00 €
Green d'hiver Enfants	12,50 €	17,50 €
PACK OFFICE DU TOURISME		100,00 €
REDUCTIONS COMMERCIALES (hors abonnements annuels)	NOMBRE DE JOURS AUTORISES/AN	
20%	20	
30%	20	
40%	20	
50%	20	

TOURNOIS

Droit d'inscription semaine 18 trous	5,00 €
Droit d'inscription semaine 9 trous	2,50 €
Droit d'inscription weekend	10,00 €
Greenfee tournoi 18 trous semaine	35,00 €
Greenfee tournoi 18 trous weekend	45,00 €
Greenfee tournoi équipes	20,00 €

LOCATIONS

LOCATIONS	
Location d'un espace publicitaire sur un panneau de départ Location d'une durée de 3 ANS	1800,00 €
Location voiturette 18 trous	25,00 €
Location de voiturette à l'année ⇒ Réduction octogénaires	550,00 € 490,00 €
11 x voiturettes 18 trous (bon cadeau)	250,00 €
Voiturette pour octogénaires	<ul style="list-style-type: none"> • <u>payant</u> le weekend et les jours fériés 25,00 € • 50 % de réduction en semaine selon disponibilités 12,50 €
Voiturettes pour nonagénaires	<ul style="list-style-type: none"> • gratuité totale selon les disponibilités
Forfait voiturette PRIVEE à l'année :	
• avec entretien	400,00 €
• sans entretien	200,00 €
Location chariot manuel	GRATUIT
Location club de golf à l'unité	GRATUIT (carte d'identité en caution)
Location sac + ½ série de clubs	15,00 €
Location annuelle de casier simple	135,00 €
Location annuelle de casier électrique	185,00 €
Forfait annuel carte CLUB	10,00 €
Réduction 50 % sur les locations annuelles à partir de juillet (hors espaces publicitaires)	

PRACTICE

PRACTICE	
1 seau	(30 balles) 2,00 €
10 seaux + 1 seau gratuit	20,00 €
20 seaux + 4 seaux gratuits	40,00 €
REDUCTION CARTE MIFARE	
Dépôt 50 € => prix du seau	1,80 €
Dépôt 100 € => prix du seau	1,60 €
Dépôt 150 € => prix du seau	1,50 €

ENTRAINEMENT

PARCOURS ACCOMPAGNE	DUREE	PRIX (par personne)
1 personne	2 heures	100,00 €
2 personnes	2 heures	70,00 €
3 personnes	2 heures	60,00 €
4 personnes	2 heures	50,00 €
Non membres	Tarif ci-dessus + greenfee remis à 50 %	
OFFRE DECOUVERTE DU GOLF (prêt du matériel et balles fournies)		
1 personne	1 heure	40,00 €
2 personnes	1 heure	30,00 €
3 personnes	1 heure ½	30,00 €
4 personnes	1 heure ½	25,00 €
5 à 7 personnes	1 heure ½	20,00 €
8 à 14 personnes	2 heures	15,00 €
15 à 28 personnes	2 heures	10,00 €
PASS GO FOR GOLF + 4 seaux de balles		
4 heures ½ soit 3 séances de 1 heure 1/2		59,00 €
LECONS DE GOLF (balles incluses)		
Leçon individuelle	½ heure	27,00 €
Carnet de 11 leçons individuelles	½ heure	270,00 €
Leçon 2 personnes	1 heure	30,00 €
Supplément par personne supplémentaire au-delà de 2 personnes (max. 7 personnes par groupe)	1 heure	15,00 €
Offre spéciale « printemps » du 1 ^{er} avril au 30 juin	1 demi-heure achetée = 1 demi-heure offerte	
COURS COLLECTIFS (7 personnes maximum séances à thèmes (horaires et thèmes disponibles à l'accueil)		
1 séance	1 heure ½	25,00 €
6 séances	6 x 1 heure ½	140,00 €
12 séances	12 x 1 heure ½	250,00 €
Offre spéciale jusqu'au 31.12.18	1 ^{ère} séance d'1 h ½ achetée = 1 séance d'1h ½ offerte	
PARCOURS ACCOMPAGNE		
1 personne	2 heures	100,00 €
2 personnes	2 heures	70,00 €
3 personnes	2 heures	60,00 €
4 personnes	2 heures	50,00 €
Non membres	Tarif ci-dessus + greenfee remis à 50 %	
DROIT DE TAPIS ENTRAINEURS EXTERNES		
par client par jour		5,00 €
DEVENIR GOLFEUR		
PASS' 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • 20 heures de cours collectifs d'1h30 en 2 niveaux • 3h cours individuels (1/2h ou 1h au choix, 1h pour un couple) • 3h en 2 parcours accompagnés (3 max.) • 1,5h règles et étiquette (séances à volonté) • Accès parcours durant 6 mois après 6 séances 	

	<ul style="list-style-type: none"> • 10 seaux de balles ⇒ 450,00 €
PASS' 1 an	<ul style="list-style-type: none"> • 30 heures de cours collectifs d'1h30 en 2 niveaux • 6h cours individuels (1/2h ou 1h au choix, 1h pour un couple) • 4,5h en 3 parcours accompagnés (3 max.) • 1,5h règles et étiquette (séances à volonté) • Accès parcours durant 12 mois après 6 séances • 20 seaux de balles ⇒ 750,00 €
PASSERELLE DE 6 A 12 MOIS	⇒ 400,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Passage carte verte inclus (2h de pratique et 1h de théorie) • Remboursement au prorata en cas d'absence prolongée de l'entraîneur ⇒ 1 leçon d'entraînement d'1/2 heure offerte pour chaque PASS' parrainé.	

STAGES VACANCES	DUREE	PRIX (par personne)
Stage vacances découverte – 3 à 7 personnes	3 jours (2 heures/jour)	100,00 €
Stage vacances golfeurs confirmés – 3 à 7 personnes	3 jours (2 heures/jour)	150,00 €
CENTRE AERE / STAGE U.N.S.S	1 heure / 1h30	5,00 €

ECOLE DE GOLF

Balles incluses	DUREE	PRIX (par personne)
Offre Baby golf, de 4 à 8 ans inclus, 1 h de cours par semaine	de septembre à juin, sauf du 22.12.18 au 28.02.2019	200,00 €
		(2 ^{ème} enfant/frère ou sœur) 180,00 €
		(3 ^{ème} enfant/frère ou sœur) 160,00 €
Offre débutant, de 9 à 18 ans, 1h30 de cours par semaine	de septembre à juin, sauf du 22.12.18 au 28.02.2019	280,00 €
		(2 ^{ème} enfant/frère ou sœur) 250,00 €
		(3 ^{ème} enfant/frère ou sœur) 220,00 €
Supplément pour participation le samedi et le mercredi	Baby golf (2 x 1 h/sem)	75,00 €
	Débutant 9 à 18 ans (2x 1h30/sem)	100,00 €

Les tarifs jeunes et école de golf comprennent l'accès annuel au parcours et la licence à la FFG ; sauf pour les stages.

BAR DU GOLF

BOISSONS	TAUX DE TVA REDUIT	TARIFS MEMBRES DU GOLF ET VISITEURS
Café et expresso	10 %	2,00 €
Chocolat chaud	10 %	2,00 €
Thé et infusions	10 %	2,00 €
Coca cola 50 cl	5,5 %	2,00 €
Coca Cola zéro 50 cl	5,5 %	2,00 €
Eau plate 50 cl	5,5 %	1,00 €
Eau gazeuse 50 cl	5,5 %	1,50 €

Thé glacé 50 cl	5,5 %	2,00 €
Réduction employés du golf		50 %

SNACKS	TAUX DE TVA REDUIT	TARIFS MEMBRES DU GOLF ET VISITEURS
Snacks salés / sucrés	5,5 %	1,50 €
Réduction employés du golf		1,00 €

La vente au bar du golf sera limitée aux créneaux horaires durant lesquels le restaurant du golf ne sera pas ouvert sauf pour les produits qui seront consommés sur le parcours (vente à emporter).

* Tarifs TTC, TVA 20 % incluse (sauf TVA réduite pour les produits de la restauration)

D'approuver le contrat de location d'un espace publicitaire, annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

08. Tourisme

08.1 Cotisation et subvention de fonctionnement à l'association du Bassin Touristique de la Sarre

Décide

à l'unanimité des voix, 2 ne prennent pas part au vote

De verser, au titre de l'exercice 2019, la cotisation annuelle d'adhésion à l'association « Bassin Touristique de la Sarre » dont le montant a été fixé à 500 €,

De verser la subvention annuelle de fonctionnement à l'association « Bassin Touristique de la Sarre » à hauteur de 16 600 € au titre de l'exercice 2019,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Roland ROTH et Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF ne prennent part ni au débat ni au vote.

08.2 Adhésion à l'association des Amis du Parc Archéologique Européen de Bliesbruck Reinheim

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer à l'association « Les Amis du Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim » en qualité de membre de droit,

De désigner M. Roland ROTH pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'association.

10. Habitat

10.1 Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Département de la Moselle une contribution financière de 19 408,50 € pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2019 pour le compte des communes membres de l'EPCI situées en Moselle,

D'autoriser le Président et la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

12. Enseignement supérieur

12.1 Subvention de fonctionnement à l'Université de Lorraine au titre de l'année universitaire 2017/2018

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le versement d'une subvention de 312 892,42 € à l'Université de Lorraine au titre de l'année universitaire 2017/2018, afin de soutenir les différentes filières présentes sur le site délocalisé de Sarreguemines,

D'utiliser les crédits inscrits au Budget Primitif 2019, Fonction 23 - Chapitre 65 – Article 65738,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à cette opération.

12.2 Cotisation 2019 à l'association de l'ISEETECH

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder à l'association de préfiguration de l'ISEETECH une cotisation d'un montant de 3 000 € au titre de l'année 2019, afin qu'elle développe les liens entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur et renforce les partenariats sur le territoire mosellan, et plus particulièrement sur le territoire intercommunal,

De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019, Fonction 23,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

M. Marc ZINGRAFF ne prend part ni au débat ni au vote.

13. Equipements sportifs

13.1 *Demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sur le volet vidéoprotection pour les gymnases communautaires*

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter l'intervention de l'Etat au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sur le volet Vidéoprotection pour les gymnases communautaires pour un montant de 12 500 €, soit 50 % du montant total de l'opération estimé à 25 000 € HT,

De s'engager à couvrir le montant des opérations qui ne pourrait être couvert par la subvention de l'Etat,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

14. Centres nautiques

14.1 *Convention avec Leach International relative à la réservation de matériel d'Aquabike à la piscine de Sarralbe*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention, annexée à la présente délibération, liant la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à la société LEACH INTERNATIONAL pour l'activité Aquabike à la piscine de Sarralbe,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14.2 *Actualisation des tarifs de la piscine de Sarralbe*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la grille tarifaire des droits d'entrée et des abonnements de la piscine communautaire de Sarralbe à compter du 1^{er} octobre 2019 selon la liste détaillée ci-après :

TARIFS PISCINE SARRALBE

	Unité et abonnement en HT
Entrée tarif normal	2,33 €
Entrée tarif réduit*	1,25 €

Enfants de moins de 3 ans	gratuit
Abonnement 15 entrées (+ 18 ans)	30,00 €
Abonnement 15 entrées (+ 18 ans) avec achat carte	31,67 €
Abonnement 15 entrées tarif réduit*	15,00 €
Abonnement 15 entrées tarif réduit* avec achat carte	16,67 €
Centres aérés/associations diverses périmètre de la CA	1,92 €
Centre aérés/associations diverses hors périmètre de la CA	2,58 €
Achat/perte de carte	1,67 €

* Enfants (+ de 3 ans), étudiants, lycéens, séniors (+ de 65 ans), demandeurs d'emplois et bénéficiaires des minimas sociaux, invalide 80% (sur présentation de la carte).

	Comité d'entreprise en HT
100 entrées tarif normal	166,67 €
100 entrées tarif réduit*	83,33 €

* Enfants (+ de 3 ans), étudiants, lycéens, séniors (+ de 65 ans), demandeurs d'emplois et bénéficiaires des minimas sociaux, invalide 80% (sur présentation de la carte).

	Leçons de natation en HT
Abonnement 5 leçons + 5 entrées tarif normal	45,00 €
Abonnement 5 leçons + 5 entrées tarif normal avec achat carte	46,67 €
Abonnement 5 leçons + 5 entrées tarif réduit	39,58 €
Abonnement 5 leçons + 5 entrées tarif réduit avec achat carte	41,25 €
Abonnement 10 leçons + 10 entrées tarif normal	90,00 €
Abonnement 10 leçons + 10 entrées tarif normal avec achat carte	91,67 €

Abonnement 10 leçons + 10 entrées tarif réduit	79,16 €
Abonnement 10 leçons + 10 entrées tarif réduit avec achat carte	80,83 €

	Animations en HT
Aquagym unité	4,17 €
Aquagym abonnement 15 séances	50,00 €
Aquagym abonnement 15 séances avec achat carte	51,67 €
Aquafitness unité (valable 6 mois)	5,83 €
Aquafitness Abonnement trimestriel	62,50 €
Aquafitness Abonnement trimestriel avec achat carte	64,17 €
Aquabiking unité (valable 6 mois)	8,33 €
Aquabiking unité tarif réduit - abonnés aquabike (utilisable uniquement dans la période en cours de l'abonnement aquabike)	7,50 €
Aquabike unité partenariat entreprise (sous conditions et par voie de conventionnement)	6,25 €
Aquabiking abonnement trimestre (12 séances)	83,33 €
Aquabiking abonnement trimestre (12 séances) avec achat carte	85,00 €
Location Aquabike 30 minutes	3,33 €
Abonnement mensuel Jardin Aquatique	12,50 €
Abonnement mensuel Jardin Aquatique avec achat carte	14,17 €
Abonnement trimestriel Jardin Aquatique	29,17 €
Abonnement trimestriel Jardin Aquatique avec achat carte	30,83 €
Abonnement annuel Jardin Aquatique	75,00 €
Abonnement annuel Jardin Aquatique avec achat carte	76,67 €
Anim'eau résidant CA	4,17 €
Anim'eau hors résidant CA	8,33 €
Aggl'eau Académie	12,50 €

	Etablissement scolaire en HT
Location 2 lignes d'eau pour collèges périmètre CA	14,14 €
Entrée collège hors territoire CA avec 1 MNS	2,58 € / élève
Entrée collège hors territoire CA avec 2 MNS	3,33 € / élève
Ecole primaire territoire de la CA	1,92 € / élève
Ecole primaire hors territoire de la CA	2,58 € / élève

15. Médiathèque

15.1 *Projet de bibliobus transfrontalier*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider l'engagement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en faveur du projet de bibliobus transfrontalier, à la condition qu'au moins deux autres partenaires s'engagent également,

De solliciter des crédits FEDER pour financer la mise en œuvre de ce projet,

De porter au budget communautaire le montant de ces aides,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à cette décision.

16. Politique de la ville

16.1 *Subvention 2019 à la Mission Locale*

Décide

à l'unanimité des voix, 5 ne prennent pas part au vote

D'accorder à la Mission Locale une subvention de 66 923,39 € au titre de l'année 2019, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

D'autoriser le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Jean-Claude KRATZ, Mme Christiane HECKEL et Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR ne prennent part ni au débat, ni au vote.

16.2 *Subvention à l'association Proximité*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Proximité une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de l'exercice 2019, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.3 Subvention au CIDFF

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Moselle Est une subvention de 3 000 € au titre de l'exercice 2019,

D'imputer cette dépense à l'article 6574 du budget général,

D'autoriser le Président et le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet et à signer tout document relatif à ce dossier.

16.4 Subvention à l'association Les Amis de la Coccinelle

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Les Amis de la Coccinelle une subvention de 3 000 € au titre de l'exercice 2019, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.5.1 Subvention à la Ludothèque pour le projet "La Sarre en jeux"

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder à l'association Ludothèque Beausoleil une subvention de 1 600 € au titre de l'exercice 2019 pour son projet « La Sarre en jeux », selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Mme Jeannine QUODBACH ne prend part ni au débat ni au vote.

16.5.2 Subvention à la Ludothèque pour le projet "Estivales villages"

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder à l'association Ludothèque Beausoleil une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2019 pour son projet « Estivales villages », selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Mme Jeannine QUODBACH ne prend part ni au débat ni au vote.

16.6.1 Subvention au CDAD pour le projet "Ciné Justice"

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle une subvention de 200 € au titre de l'exercice 2019, pour son action « Ciné justice » selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.6.2 Subvention au CDAD pour le projet "Consultations et informations juridiques au Point d'Accès au Droit du TGI de Sarreguemines"

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle une subvention de 1 500 € au titre de l'exercice 2019, pour le Point d'accès au Droit, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.7 Subvention à l'USEP 57 - section Sarreguemines-Est et secteur de Sarralbe

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP 57) une subvention de 808 € pour le transport des élèves en bus, au titre de l'exercice 2019, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

20. Assainissement des eaux usées et pluviales

20.1 Dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Strichbach (SMAVS)

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la procédure de dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Strichbach,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à mettre en œuvre, en concertation avec la CAFPF et le SMAVS, toutes les démarches visant à intégrer au 1^{er} janvier 2020 la compétence exercée jusque-là par le SMAVS dans les conditions suivantes :

- Assurer la poursuite de la collecte, du transport et du traitement des communes de Hundling et Ippling, membres de la CASC,

- Assurer la poursuite du transport, sur la partie du territoire de la CASC, des eaux usées des communes de Diebling, Metzing, Nousseviller-Saint-Nabor et Tenteling, membres de la CAFPF,
- Assurer la poursuite du transport et du traitement des eaux usées des communes de Diebling, Metzing, Nousseviller-Saint-Nabor et Tenteling, membres de la CAFPF selon une convention à intervenir,
- D'informer les gestionnaires du réseau afin qu'un relevé des consommations soit opéré au 31/12/2019,
- Informer les usagers d'Hundling et Ippling qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 s'appliquent à eux le règlement d'assainissement collectif ainsi que les tarifs de la CASC,
- Déterminer la répartition de l'actif, des réseaux et des ouvrages connexes entre les deux EPCI, suivant une clef de répartition à convenir et qui sera précisée dans une convention à venir,
- Assurer la répartition des différents contrats en cours et prendre les mesures appropriées quant à leur devenir,
- Déterminer les modalités de répartition du résultat,
- Répartir entre les deux EPCI les archives du SMAVS.

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

22. Eau potable

22.1 *Transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération*

Décide

à la majorité par 72 voix pour, 1 abstention

De maintenir les syndicats en chevauchement sur plusieurs EPCI au-delà de l'échéance du 1^{er} janvier 2020, étant précisé que ces syndicats garderont donc leur autonomie de gestion, et que les délégués aux syndicats seront désignés par la Communauté d'Agglomération selon le principe de représentation-substitution,

De retenir la solution d'une gouvernance directe de la Communauté d'Agglomération au moins jusqu'au 31 décembre 2023 ; cette solution impose d'organiser la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre interne et le suivi des délégations de service public au sein de nos services et donc de les renforcer,

D'harmoniser la date de fin des contrats en cours par avenants, sans indemnités, avec une échéance commune au 31 décembre 2023 de la manière suivante :

- Se faire accompagner par un bureau d'étude spécialisé ;
- Vérifier la faisabilité juridique avec les services de l'Etat ;
- Modifier les périmètres afin d'y intégrer les communes qui gèrent la compétence eau potable en régie ;
- Négocier la baisse des tarifs des contrats au mieux des intérêts de notre EPCI ;
- Négocier les termes des avenants avec le délégataire ;

- Engager des discussions avec le délégataire sur les performances non atteintes dans les contrats en cours ;

De ne pas statuer à ce jour sur le mode de gestion qui sera retenu au-delà de 2023, ce travail devant être mené lors du prochain mandat avec le nouveau Conseil communautaire,

D'autorise le Président et le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23. Développement durable et milieux naturels

23.1 *Prévention déchets : programme d'animation et de sensibilisation 2019-2020*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter le programme prévisionnel d'actions pour l'année 2019-2020 :

- Communication autour des Repair Cafés gérés par l'association « Les Petites Mains »,
- Soutien aux rencontres écoresponsables animées par l'association « Les Petites Mains » (ateliers adultes et enfants, « papotes allaitement », sorties nature, etc.),
- Accompagnement des élus et agents communaux et intercommunaux vers le zéro phytosanitaire,
- Démarche de sensibilisation au zéro phytosanitaire auprès des particuliers,

De mettre en place les partenariats nécessaires avec les associations et intervenants,

De valider le budget annuel maximal pour les Repair Cafés et les rencontres écoresponsables à hauteur de 1 500 € pour 2019 dans le cadre du Plan Climat (sur présentation de justificatifs),

De valider le budget annuel maximal pour les Repair Cafés et les rencontres écoresponsables à hauteur de 1 500 € pour 2020 dans le cadre du Plan Climat (sur présentation de justificatifs),

De solliciter le concours financier du GAL Leader de l'arrondissement de Sarreguemines, de la Région Grand Est, de l'ADEME Grand Est, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du fonds de transition énergétique et de tout autre organisme,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents et contrats destinés à intervenir à ce titre.

25. Nouvelles technologies

25.1 *Délégation de Service Public Très Haut Débit dans les ZAE - avenant n°3 au contrat*

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour la signature de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public ci-joint liant la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à la société Alsatis,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer le présent avenant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces fins.

26. Sécurité et hygiène

26.1 Subventions 2019 aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder, au titre de 2019, une aide d'un montant global de 8 880 € aux Amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire intercommunal gérant une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers, soit une aide de 80 € à chacun des 111 Jeunes Sapeurs-Pompiers, selon la ventilation suivante :

- 640 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HAMBACH
- 2 240 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de PUTTELANGÉ-AUX-LACS
- 1 040 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ROUHLING
- 880 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SAINT-JEAN-ROHRBACH
- 800 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SARRALBE
- 2 080 € à l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de SARREGUEMINES
- 1 200 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de WIESVILLER

D'accorder, au titre de 2019, aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers extérieures au territoire intercommunal et présentant une demande en ce sens, une aide de 80 € par Jeune Sapeur-Pompier habitant une commune membre de l'EPCI et inscrit dans une section de Jeune Sapeur-Pompier extérieure à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De prélever les crédits nécessaires sur le budget principal 2019, section de fonctionnement, article 65748,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions pour le versement de ces aides et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

M. Pascal SANITATE ne prend part ni au débat, ni au vote.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire